

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 210614-09)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFLET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michèle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

PROJET GIDALEKUA – ACCEPTATION DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de travaux de mise en accessibilité et d'entretien de l'immeuble Gidalekua a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le 1^{er} mars dernier.

Pour rappel ce projet répond à plusieurs objectifs :

- répondre aux obligations réglementaires de la commune en matière de mise en accessibilité de l'immeuble conformément à l'agenda d'accessibilité validé par délibération de septembre 2015,
- assurer le gros entretien de l'immeuble (ravalement, reprise des menuiseries et des revêtement extérieurs)
- optimiser les usages de la salle du Conseil municipal en proposant une salle modulable et adaptée aux besoins présents et futurs (accueil jusqu'à 33 conseillers, retransmission des séances sur Internet, accueil de séminaires, réunions...).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce projet a reçu le soutien de l'État au travers de l'attribution d'une subvention d'un montant de 180 000€ au titre de la DETR (Dotation pour les Équipements des Territoires Ruraux).

A ce jour, l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation de l'avant projet définitif, le permis de construire correspondant sera prochainement déposé pour être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec vingt-sept voix pour et deux abstentions (Michel LAMARQUE et Jeanne DUBOIS) :

- **accepte la subvention DETR d'un montant de 180 000€,**
- **autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ainsi que les autorisations de travaux correspondants au nom de la commune.**

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI